

Le 26 janvier 2009

Cher fournisseur,

Du fait de l'importance que nous accordons à notre relation, nous tenons à vous informer directement de certaines mesures immédiates et importantes que nous avons prises pour améliorer notre structure financière.

La conjoncture économique actuelle sans précédent et le gel des marchés de crédit nous ont empêchés de restructurer adéquatement notre dette de manière à pouvoir atteindre nos objectifs commerciaux à long terme. Après mûre réflexion, nous avons jugé qu'un processus de restructuration sous supervision d'un tribunal constituait le meilleur moyen de réorganiser notre structure financière pour investir dans notre entreprise et en assurer la croissance future. En conséquence, nous avons annoncé aujourd'hui que nous avons volontairement déposé une demande de restructuration au titre du Chapitre 11 de la loi sur les faillites des États-Unis (*U.S. Bankruptcy Code*) et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) du Canada.

**Nous tenons à vous informer que les activités de tous nos établissements se poursuivront comme à l'habitude et que les affaires continuent chez Smurfit-Stone.**

Notre société possède suffisamment de liquidités pour cela. Dans les faits, la société a déjà reçu l'autorisation du tribunal pour accéder jusqu'à 550 millions \$ des engagements financiers de 750 millions \$ que nous avons reçus de nos prêteurs, et nous appliquerons afin d'obtenir l'approbation du plein montant à une audience en février. Ce financement nous procure les liquidités nécessaires pour la continuité de nos activités habituelles pendant ce processus.

**Soyez assuré que vous serez intégralement payé pour les produits et services reçus par notre société après la date du dépôt des demandes (le 26 janvier 2009).**

Conformément aux lois américaine et canadienne sur la faillite des entreprises, les créances à recouvrer pour des biens et des services fournis à Smurfit-Stone avant le dépôt de nos demandes ne peuvent être acquittées sans l'autorisation précise du tribunal. Toutes les créances de ce type seront acquittées dans le cadre du processus de restructuration supervisé par le tribunal. Nous savons à quel point la rapidité de paiement est importante pour vous et nous regrettons sincèrement le désagrément que notre restructuration risque de poser à nos précieux partenaires commerciaux.



Nous tenons à insister sur le fait que cette mesure s'est avérée nécessaire en raison du gel des marchés des capitaux, pour améliorer notre structure financière et devenir une société plus solide et mieux positionnée.

Nous vous tiendrons informé de tout événement important à signaler. Au cours des prochains mois, des renseignements complémentaires seront disponibles sur notre site Web à l'adresse [www.smurfit-stone.com/restructuring](http://www.smurfit-stone.com/restructuring). Vous pouvez également communiquer avec nous par téléphone au 1-877-264-9638. Bien entendu, si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant Smurfit-Stone habituel.

Merci encore de votre appui. Notre partenariat revêt une grande importance pour nous, à la fois pour ce qu'il a été et pour ce qu'il sera après cette restructuration qui vise à faire de Smurfit-Stone une société plus solide, et nous espérons que notre relation se poursuivra.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pat Moore".

Pat Moore  
Président du Conseil d'administration et Chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Steve Klinger".

Steve Klinger  
Président et Chef de l'exploitation